



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales: Nord-Pas de Calais

Question écrite n° 36250

Texte de la question

M Michel Delebarre appelle l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, sur la situation très difficile dans laquelle se trouvent les écoles d'infirmières et d'infirmiers de la région Nord - Pas-de-Calais. Sur le plan financier, il apparaît que le principe de la gratuité des études ne permet plus de faire face aux charges du coût formation-élèves, les subventions de l'État, déjà insuffisantes, ayant diminué de 3 p 100. En outre, la diminution importante du quota d'entrée d'élèves infirmières admises en école depuis plusieurs années fait craindre, dans un laps de temps assez court, des dommages dans la qualité des prestations de soins. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle compte prendre afin d'éviter la fermeture d'un grand nombre d'écoles d'infirmières au risque de mettre gravement en cause le système de soins, tout particulièrement dans une région où de nombreux besoins restent encore à satisfaire dans le domaine de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Delebarre Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36250

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 545